

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 18 janvier 2016
No d'affaire: 2015.POM.286

Police cantonale bernoise; exploitation, maintenance et entretien de l'infrastructure TIC; autorisation de dépenses; crédit d'engagement 2016 - 2018 (crédit d'objet)

1 Objet

Crédit d'engagement pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'infrastructure TIC de la Police cantonale bernoise (POCA).

2 Bases légales

- Loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1), articles 1 et 6
- Loi du 20 juin 1996 sur la Police cantonale (LPC; RSB 552.1), article 3, alinéa 1
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (ordonnance d'organisation POM, OO POM; RSB 152.221.141), articles 1 et 8
- Ordonnance du 17 octobre 2009 sur la police (OPol; RSB 551.111), article 12
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), articles 45, 47, 48, alinéas 1, lettre a, et 2, 49, 50 et 52
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), articles 141, 146, 147, 148, 152, alinéa 4, et 154a
- Loi du 11 juin 2002 sur les marchés publics (LCMP; RSB 731.2)
- Ordonnance du 16 octobre 2002 sur les marchés publics (OCMP; RSB 731.21)
- Ordonnance du 5 novembre 2014 sur l'organisation des marchés publics (OOMP, RSB 731.22)
- AGC 0677 du 6 juin 1997, Internalisation des ressources informatiques du corps de sapeurs-pompiers professionnels de la ville de Berne
- ACE 1702 du 14 octobre 2009, Centrale d'appels sanitaires urgents; nouveau système d'engagement

3 Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense périodique nouvelle (art. 47, 48, al. 1, lit. a LFP).
Dépense périodique liée (art. 47, 48, al. 2 LFP).

4 Montant déterminant

Dépenses nouvelles (TVA incluse):	7 180 000 CHF
Dépenses liées (TVA incluse)	8 080 000 CHF
./. Subventions promises en vertu de dispositions légales	<u>2 847 000 CHF</u>
Montant du crédit net à autoriser	12 413 000 CHF



5 Nature du crédit, compte, groupe de produits et exercice comptable

Crédit d'objet; crédit d'engagement 2016 - 2018

Groupe de produits 06.02.9100 Police

4610 31xx00 Divers

4610 436000 Remboursements de tiers

4610 50xx00 Divers

Le crédit est inscrit dans le budget 2016 et le plan intégré mission-financement 2017 - 2019 de la POCA, dans le groupe de produits 06.02.9100 Police, centre de coûts Informatique et télécommunication.

6 Coûts induits

Les frais relevant du présent arrêté sont des coûts induits.

7 Abrogation d'arrêtés du Conseil-exécutif

Les arrêtés du Conseil-exécutif suivants sont abrogés:

- ACE 1887 du 9 novembre 2011, Avanti Polsoft, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016
- ACE 0584 du 25 avril 2012, ARGE Avanti, chiffre 4, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016
- ACE 1424 du 23 octobre 2013, HPI Suisse ePolice, chiffre 4.2, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017
- ACE 1132 du 16 octobre 2013, acheminement dynamique des appels d'urgence, chiffre 4.2, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017

8 Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation facultative et sera publié dans la Feuille officielle.

Berne, le 18 janvier 2016

Au nom du Grand Conseil,
le président: *Jost*
le secrétaire général: *Trees*



Référendum facultatif en matière financière

Le vote populaire (référendum) peut être demandé au sujet du présent arrêté de dépenses adopté par le Grand Conseil pendant la session de janvier 2016 (article 62, alinéa 1, lettre c de la Constitution cantonale).

Les articles 123 à 132 de la loi du 5 juin 2012 sur les droits politiques sont applicables à la collecte et au dépôt des signatures (au moins 10 000 personnes ayant le droit de vote en matière cantonale).

Début du délai référendaire:	17 février 2016
Expiration du délai référendaire (dépôt des signatures auprès de la commune pour attestation)	17 mai 2016
Dépôt des signatures attestées à la Chancellerie d'Etat	16 juin 2016